

CONNAISSANCE

Goélands urbains nicheurs de la commune de Quiberon



septe

Bretagne Vivante

Une voix pour la nature

Les investigations menées en 2015 ont permis d'évaluer la taille de la population nicheuse et sa distribution mais aussi d'identifier plusieurs questions soulevées au cours de l'étude. Le rapport présente l'ensemble des travaux réalisés sous la forme d'un rapport d'activité. En troisième partie, des propositions sont faites sur les modes de gestions qu'il pourrait être envisagé dans le cadre des populations en milieu urbain.

Compte-rendu du recensement réalisé en 2015 sur
le territoire de la commune de Quiberon

mars 2015

Egareki Thomas, Fortin Matthieu, Leicher Marine & Diraison Martin

Bretagne Vivante - SEPNE

Sommaire

Sommaire.....	2
Table des illustrations.....	2
1 Matériel et méthodes	3
1.1 Contexte de l'étude	3
1.2 Méthodologie	4
1.2.1 Observation à distance	4
1.2.2 Prospection directe des toits	5
1.2.3 Observation réalisée à partir d'une perche photographique	5
1.3 Considérations générales sur la méthodologie	6
2 Résultats.....	8
2.1 Résultats	8
2.1.1 Estimation de la taille de la population nicheuse.....	8
2.1.2 Localisation des reproducteurs par secteurs.....	9
3 Analyse et réponse aux désagréments identifiés.....	10
3.1 Analyse des plaintes pour nuisances	11
3.2 Destructures sauvages des nids	13
3.3 Identification des moyens d'actions	13
Conclusion	17
Bibliographie.....	17

Table des illustrations

Figure 1 Nid de goéland argenté à l'abri des vents dominants sur un toit d'immeuble.....	5
Figure 2 Cartographie de la nature des prospections par secteurs	7
Figure 3 Goéland argenté adulte avec ses poussins sur un toit.....	8
Figure 4 Répartition des goélands nicheurs par secteurs en nombre de couples	9
Figure 5 Répartition des goélands nicheurs par secteurs avec localisations précises	10
Figure 6 Localisation des plaintes pour nuisances en superposées aux secteurs dont la nidification est avérée... ..	11

1 Matériel et méthodes

1.1 Contexte de l'étude

Quatre espèces de grands goélands sont connus en France pour se reproduire en milieu urbain : le Goéland argenté *Larus argentatus*, le Goéland leucophée *Larus michahellis*, le Goéland marin *Larus marinus* et le Goéland brun *Larus fuscus*.

Ces espèces se sont installées en milieu urbain depuis les années 1970 (Cadiou 1997). Les goélands peuvent construire leurs nids sur des endroits très variés et plus ou moins facilement détectables à distance (toits plats, entre des mitrons de cheminées, adossés à divers éléments sur des toitures en pente (aération, lanterneau, etc.), dans des chéneaux d'évacuation des eaux pluviales, etc.). Sur une même ville, la répartition des goélands nicheurs est rarement homogène. Il existe des quartiers avec des effectifs importants, et plus ou moins concentrés sur certains toits, et d'autres quartiers où les goélands sont beaucoup plus dispersés.

Depuis plusieurs années maintenant, des plaintes ou observations de situations de reproduction du Goéland argenté sont rapportés concernant le territoire de la commune de Quiberon. Ces observations peuvent être remis en perspective dans une dynamique plus large concernant cette espèce en particulier :

- Développement des populations en milieu urbain important au cours de la dernière décennie et colonisation de nouveaux centres urbains le long de la côte de Bretagne sud ;
- Augmentation des plaintes ou interpellation de la part des riverains des communes concernées ;
- Dynamique très forte de la population en milieu naturelle avec une régression des tailles de populations connues. Les effectifs nicheurs bretons ont baissés de 54 % depuis la fin des années 1980. Dans le Morbihan la diminution est de l'ordre de 30 % pour la même période.

Au regard de ce constat, il est possible d'émettre plusieurs remarques. Les populations urbaines représentent une part grandissante dans la population de Goélands argentés de nos territoires. La forte baisse de la population totale peut être expliquée par de nombreux facteurs liés à l'activité humaine, mais laisse entrevoir un possible enjeu de conservation sur ces populations à court terme. Le contexte de reproduction en milieu urbain est particulier et génère des interactions fortes potentiellement négatives avec la population résidente. Cette situation nécessite ainsi la prise en compte globale du phénomène en terme de gestion. La municipalité de Quiberon s'inscrit dans cette démarche. Elle a souhaité établir un état des lieux du contexte sur son territoire pour

alimenter une réflexion sur les orientations de gestion à mettre en œuvre. Ce rapport constitue la restitution des travaux menés en 2015 soit l'inventaire *in situ* des cas de reproduction en milieu urbain mais aussi des éléments de réflexion pour bâtir une stratégie de gestion à l'échelle de la commune de Quiberon.

1.2 Méthodologie

En milieu urbain, les situations les plus répandues pour la reproduction sont l'installation des oiseaux sur les toits et cheminés, offrant ainsi une certaine sécurité aux oiseaux. Le recensement des populations en milieu urbain peut se révéler être un exercice complexe. La dispersion des couples nicheurs sur le territoire, associée aux difficultés d'accès des sites, peut rapidement compliquer le travail voire générer des manques au regard de la discrétion de certains emplacements.

Il est proposé alors de mettre en place plusieurs types d'investigations afin de couvrir au mieux l'ensemble des configurations d'installations des goélands.

Dans certains cas, l'observateur peut bénéficier de l'existence de divers points hauts (église, immeuble, silo, éléments du relief, etc.) offrant une vue favorable sur la ville ou un quartier. Le croisement des observations réalisées à distance depuis différents points hauts et le report des localisations de nids sur des plans cadastraux ou par toit permet de repérer une proportion variable des couples de goélands. Tous les nids et poussins visibles sont répertoriés, ainsi que les couples cantonnés, pour lesquels ni les éventuels nids ou poussins ne sont visibles. Les différentes espèces de goélands sont recherchées et distinguées lors de la prise de notes. Ce travail peut se faire par observation directe à l'aide d'une paire de jumelles ou d'une longue-vue sur le terrain ou de manière différée à partir de prises de vue d'ensemble et de détail réalisé sur les points d'observations.

1.2.1 Observation à distance

Des observations préliminaires peuvent se faire depuis le sol en parcourant les différents quartiers à la recherche de couples cantonnés au début de la période de reproduction. L'observateur notera alors tous les comportements susceptibles de révéler une futur installation et reproduction (couple, territorialité). Des observations complémentaires peuvent aussi se faire depuis la rue, notamment lors de la période d'élevage des poussins, période à laquelle des cris fréquents des jeunes facilitent leur repérage. Cette méthode est à proscrire après les premiers envols, les juvéniles pouvant se poser sur d'autres toits que celui où ils sont nés.

1.2 Prospection directe des toits

Certains toits accessibles peuvent être directement recensés par comptage au sein de la colonie. Selon le type de toiture et les conditions d'accès, il faut veiller à la sécurité des observateurs et utiliser si besoin du matériel de sécurité approprié (équipement de protection individuel : harnais et longe, etc.) Le travail peut être réalisé directement sur le toit s'il est accessible. La technique de recensement est alors calquée sur les techniques classiques utilisées au sein des colonies de Laridés en milieu naturel soit de la prospection directe à la recherche des nids.



Figure 1 Nid de Goéland argenté à l'abri des vents dominants sur un toit d'immeuble.

1.2.3 Observation réalisée à partir d'une perche photographique

Des toits inaccessibles peuvent être dans certains cas prospectés à l'aide d'une perche surmontée d'un appareil photographique en mode vidéo ou photo. Cette perche pouvant atteindre 6 mètres est un outil pouvant se révéler performant à partir de balcons ou de corridors. L'analyse des clichés numériques se réalise *a posteriori* sur un ordinateur.

1.3 Considérations générales sur la méthodologie

Le recensement doit être effectué au plus tôt pendant l'incubation ou après la période d'éclosion et avant le début de la période d'envol des jeunes (Cadiou 2001). Les observations réalisées au cours de l'élevage des jeunes permettent souvent un meilleur repérage des couples reproducteurs. En effet, les poussins, plus mobiles, sont souvent plus facilement repérables qu'un adulte en train de couvrir son nid. En outre, les fientes blanches des adultes et des poussins en périphérie du nid facilitent la détection des sites de reproduction. Toutefois, les nids d'oiseaux ayant échoués dans leur reproduction et ayant déjà déserté leur territoire ne peuvent pas être tous repérés et dénombrés. Cependant, compte tenu du succès de reproduction particulièrement élevé des goélands en milieu urbain, la sous-estimation dans ce cas est sans aucun doute moins importante qu'en milieu naturel. L'ensemble des observations a été réalisé entre les mois de **mai** et de **Juillet**. Il est cependant important de noter que l'intervention humaine « sauvage » de destruction des sites de reproduction, c'est-à-dire non cadrée par la réglementation, peut aboutir au même résultat soit la sous-estimation de la population nicheuse.

L'échantillonnage est basé sur la détection des NAO ou SAO sur les différents secteurs. Un **Nid Apparemment Occupé (NAO)** est repérable par la présence d'un adulte couveur ou d'une cuvette contenant des œufs ou des poussins et gardé ou non par un adulte à proximité. Un **Site Apparemment Occupé (SAO)** peut être utilisé par défaut dans le cadre d'un secteur de toit non visible (l'arrière d'une cheminée par exemple) mais accompagné d'indices d'occupations forts et concordants comme une accumulation de fientes, la présence de matériaux de construction à proximité immédiate ou encore la présence d'adultes cantonnés. De même des indices moins probants comme des adultes cantonnés avec démonstrations territoriales ou des comportements laissant supposer une tentative de reproduction sont également relevés. Lors des recensements, il est également possible de récolter des témoignages indiquant la présence récente de goélands nicheurs. Les données de ce type sont intégrées à l'analyse mais sans précisions de nombre et seulement si elles font référence à des nids ou des poussins.

L'interprétation de ces signes repose bien évidemment sur une bonne connaissance de ce genre de recensement et de l'écologie des espèces étudiées.

Compte tenu de la présence de plusieurs espèces de goélands nicheurs le décompte est réalisé de manière spécifique, chaque individu est déterminé à l'espèce et consignée comme tel.

Le recensement est organisé en fonction de quatre échelles géographiques. L'unité de recensement est le bâtiment. Les bâtiments peuvent être regroupés en bloc qui devient alors un sous-ensemble du secteur. Les secteurs sont définis par commune en fonction des grands quartiers ou de la vocation du périmètre par type d'usage (Figure 2). La commune a été divisée en 28 secteurs.



Figure 2 Cartographie de la nature des prospections par secteurs

2 Résultats

2.1 Résultats

2.1.1 Estimation de la taille de la population nicheuse

D'après le bilan des dénombrements, la commune accueille un total de **25 couples** de goélands nichant dans un contexte urbain. Seule l'espèce goéland argenté a été recensée malgré le cantonnement d'un couple de goéland brun qui pouvait laisser présager une reproduction future. Notons aussi que ce nombre de couple peut être très légèrement majoré de 4 couples en tenant compte de différents témoignages relatant la présence de reproducteurs sur quelques toits. Ces données non circonstanciées ne permettent cependant pas d'établir un nombre exact de couples ayant entamée le processus de reproduction. **Nous proposons de retenir ici l'effectif minimum de [25-29] couples.** Ce chiffre ne représente pas la taille de la population présente en milieu urbain qui ne peut-être que plus importante. Plusieurs références à la présence d'oiseaux ont été rapportés à la mairie sans possibilité par la suite malgré visite de confirmer une éventuelle reproduction. Des sites sont aussi connus pour avoir été détruit sans être localisé, il n'est alors plus possible d'intégrer ces données dans l'effectif reproducteur. Enfin dans plusieurs localités dans le bourg, des zones de reposoir ont été identifiés sur les toits ou le long des infrastructures urbaines et portuaires. Il s'agit ici de concentration d'individus générés par la présence des ports ou la configuration côtière de la commune sans lien direct avec le contexte de la reproduction des oiseaux.



Figure 3 Goéland argenté adulte avec ses poussins sur un toit.

3.3.4 Implantation des reproducteurs par secteurs

Les secteurs concernés par au moins un cas de reproduction sont au nombre de 6 (Figure 4). La majorité de ces secteurs (5 sur 6) sont orientés au S à proximité du port de pêche de port Maria. Un couple est également présent sur le secteur intégrant port Haliguen. Il n'existe cependant pas de relation entre la densité de reproducteurs et la proximité immédiate des activités de pêche (exemple secteur 26). Cette implantation pourrait plutôt s'expliquer préférentiellement par la configuration des sites de nidification, c'est à dire l'orientation, l'imperméabilité ou non des revêtements des toitures...

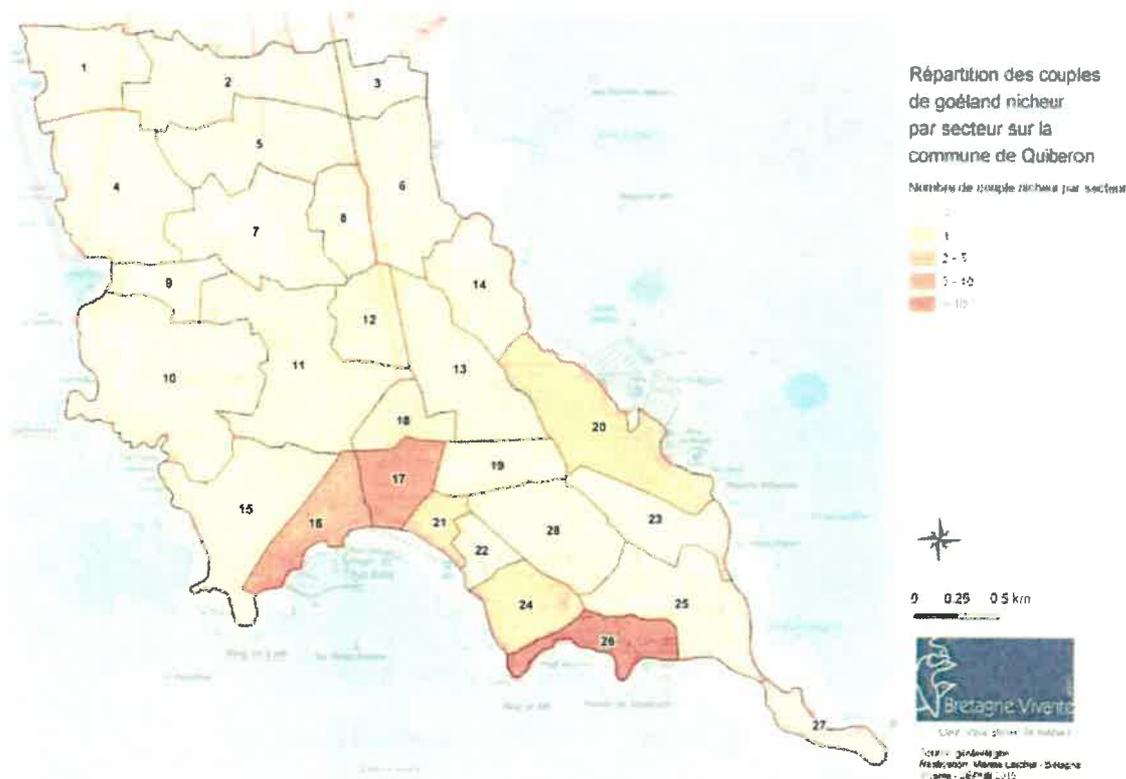


Figure 4 Répartition des goélands nicheurs par secteurs en nombre de couples

L'effectif maximal est enregistré sur la résidence du Goulvars avec 14 couples (Figure 5). Cet effectif est celui d'une micro-colonie dont la dynamique sera à suivre dans les prochaines années. Au vu de la disponibilité immédiate de sites favorables à la nidification, il est envisageable que ce nombre augmente. Cependant ce recensement est celui d'un état zéro puisque nous ne disposons pas de données quant à la dynamique de la population de goélands sur la commune de Quiberon. Notons que la répartition à l'échelle de la commune peut être qualifiée de plutôt faible, s'expliquant

par une population réduite malgré la disponibilité importante des sites de nidification favorables.

Les visites ont permis de relever, lorsque cela était possible, le nombre de jeunes. Au total 19 jeunes ont été comptés. Ce nombre ne correspond pas à la production totale en jeune car sur plusieurs secteurs l'information n'a pu être relevée. La majorité de ces nids comptait 2 jeunes. Rappelons que les colonies urbaines de goélands produisent en moyenne plus de jeunes à l'envol que dans un contexte naturel.

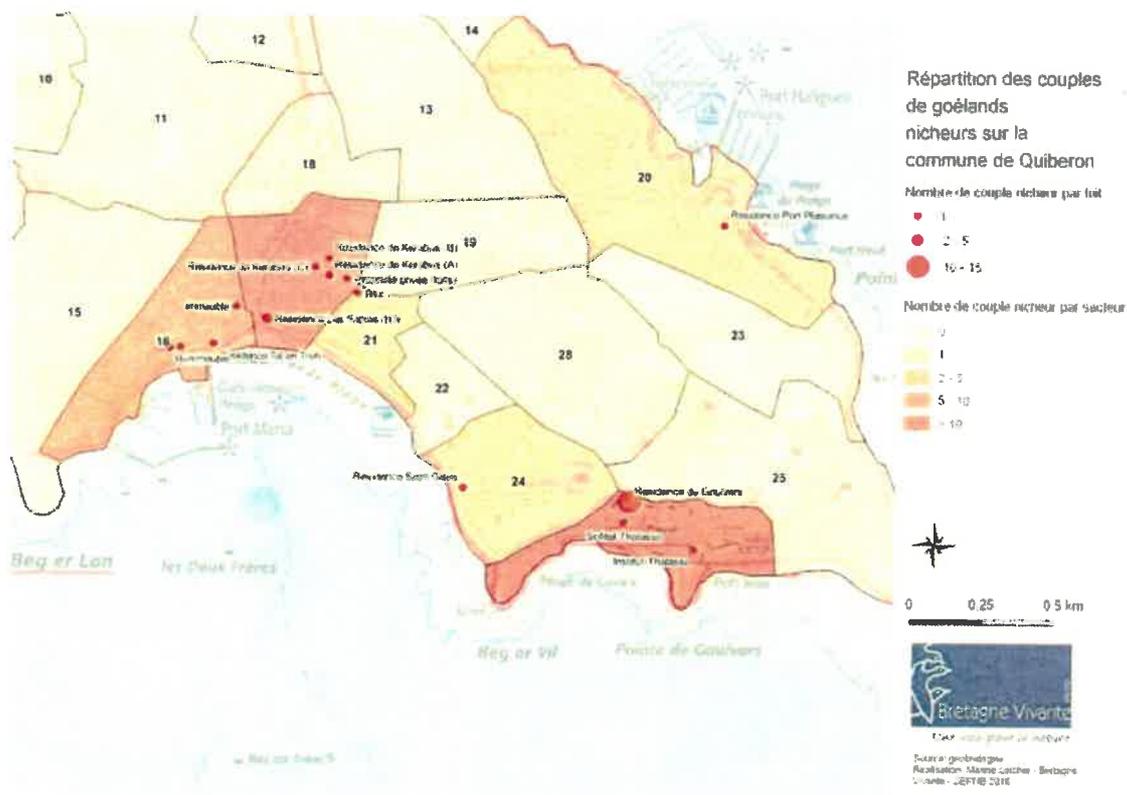


Figure 5 Répartition des goélands nicheurs par secteurs avec localisations précises

3 Analyse et réponse aux désagréments identifiés

La présence des goélands en ville génère une interaction évidente entre les oiseaux et l'homme. Cette interaction peut être potentiellement perçue par les populations humaines comme négative. Nous recensons dans ce chapitre plusieurs champs de cette interaction et le concluons par l'identification de moyens susceptibles d'apporter des améliorations. Nous ne traitons ici que l'aspect négatif de l'interaction.

3.1 Analyse des plaintes pour nuisances

Afin de mieux appréhender l'état actuel de la cohabitation entre la population et les goélands, un formulaire de plainte pour nuisances liées aux goélands a été diffusé. 17 plaintes ont été récoltées dont 2 concernent l'année 2014 et une l'année 2009. L'ensemble des plaintes a été regroupé pour traitement. Elles permettent de mettre en perspective la localisation des nuisances et les individus reproducteurs détectés dans cette étude. Une représentation cartographique (Figure 6) représente la distribution spatiale de l'information recueillie. Les résultats montrent qu'il n'existe aucun lien, *a priori*, entre la présence de nuisances et celle de conteneurs à ordures. De façon assez évidente, il existe un lien assez fort entre les nuisances et la présence des bastions de populations de nicheurs tels que décrit en 2015. Les secteurs 16 et 17 concentrent le plus de plaintes. Les utilisations répétées des toits comme reposoirs par les goélands ne sont pas des événements nouveaux. Ces utilisations sont le résultat de la proximité immédiate de sources de nourritures comme les ports mais aussi parce que ces toits constituent des espaces sans dérangements. À défaut d'espaces naturels propices à la tranquillité, il est fort probable que les goélands se reportent sur les toits.

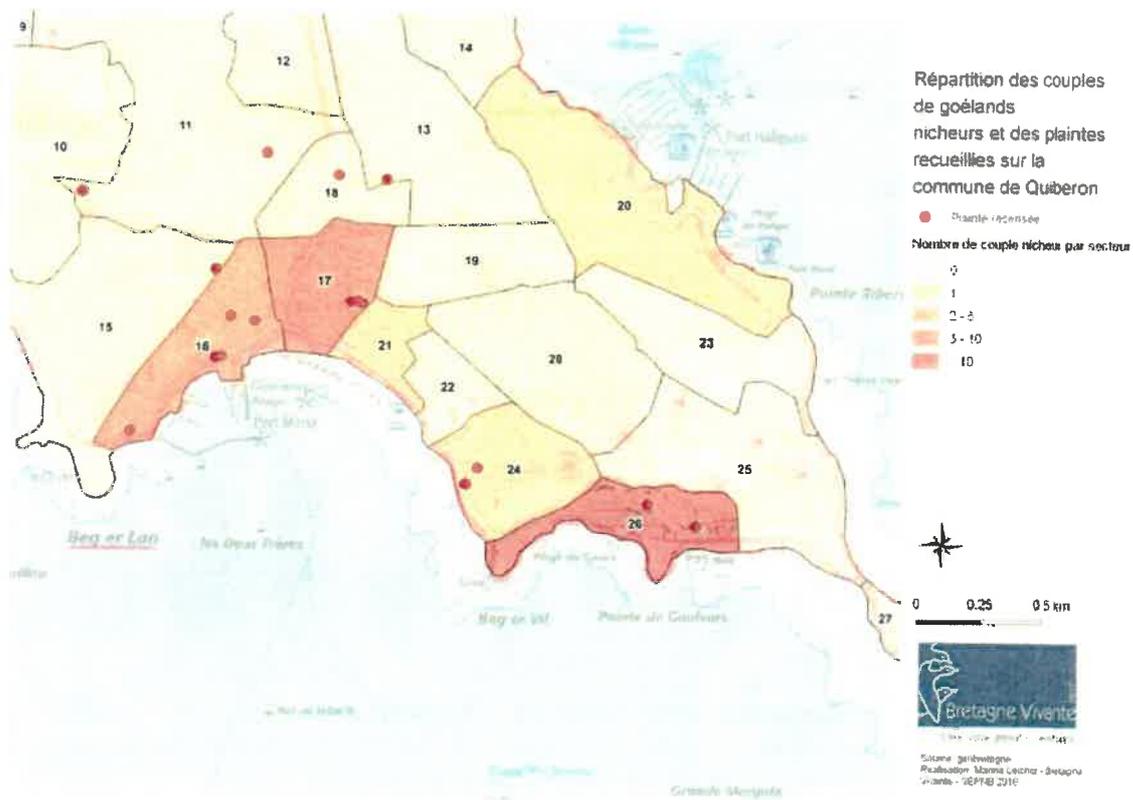


Figure 6 Localisation des plaintes pour nuisances en superposées aux secteurs dont la nidification est avérée.



Le contenu des plaintes après dépouillement apporte un certains nombres d'informations supplémentaires. Le nombre total traité est de 17 :

- L'ensemble des mentions proviennent des quartiers résidentielles, centre ou périphérie du centre, 10 mentions concernent des habitations individuelles et 7 des habitations collectives type résidence ;
- 13 mentions font l'objet de nuisances liées au bruit, 14 au déjections et 8 à la présence de reproduction. 14 plaintes concernent au moins deux critères et 7, les trois critères ;
- Uniquement trois plaintes font mentions de la présence potentiellement gênantes de containers à ordures ou des poubelles publiques sur le port ;
- Deux plaintes font l'objet de nourrissage par un tiers pouvant expliquer la concentration d'individus ;
- L'antériorité des nuisances est variable selon les plaintes. Hormis 1 mention « de tout temps » concernant le secteur de Port Maria (bd d'Hoedic), les mentions vont de plusieurs années à 11 ans. 7 mentions ne font pas l'objet de nuisances antérieures.

La distribution des plaintes est relativement homogène au sein des secteurs sud de la commune avec 1 à 3 mentions hormis les secteurs 16 et 17 qui cumulent chacun respectivement 7 et 8 mentions (Figure 7).

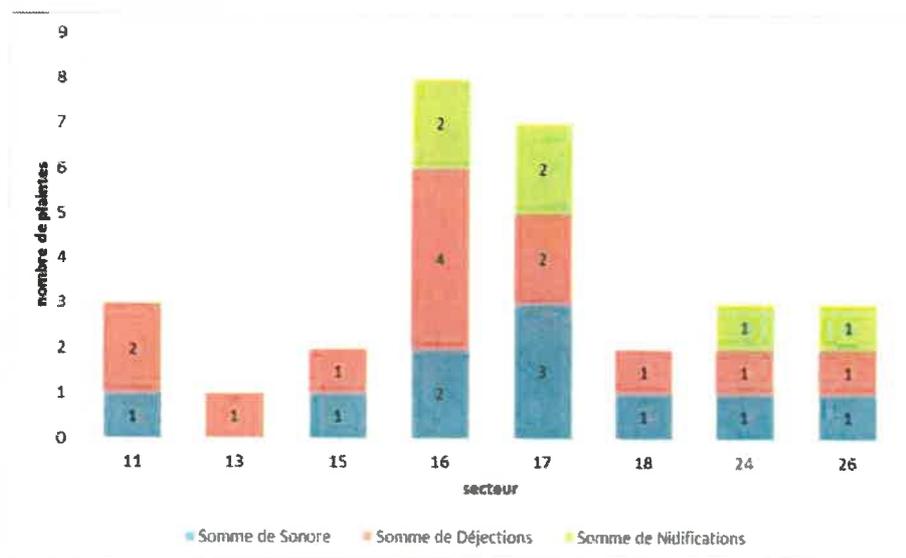


Figure 7 Nature des plaintes suivant les secteurs.



3.2 Destructures sauvages des nids

Au cours des inventaires et lors d'échanges avec la municipalité, il a été fait mention à plusieurs reprises de destructions sauvages de nids sur des toits par des riverains. Il est à noter que ces informations n'ont pu être intégrées aux estimations du nombre de couples nicheurs du fait de l'imprécision des reportages. Seules quelques mentions ont ainsi été formulées mais ce type de pratique peut être plus commune. Il est nécessaire de ce fait de relativiser la petite taille de population décrite ou l'absence de croissance forte de la taille de population ces dernières années. Ces pratiques peuvent selon l'ampleur constituées un frein à une croissance de la population.

Il est par ailleurs indispensable de rappeler ici le caractère illégal de ces actions. Les trois espèces de goélands ici potentiellement concernées sont strictement protégées dans le cadre de la loi relative à la protection de la nature de 1976. Ce statut interdit toute nuisance, dérangement ou destruction volontaire ou involontaire. De tels comportements peuvent être passibles d'amendes ou de poursuites. Des actions de gestion par stérilisation ou destruction pourraient cependant être menées mais à titre dérogatoire après obtention d'autorisation administrative et doivent être menée dans un cadre particulier et stricte (para. 3.3).

3.3 Identification des moyens d'actions

La présence d'une espèce comme le Goéland argenté accomplissant tout ou partie de son cycle biologique en milieu urbain génère un certain nombre d'interactions avec les activités humaines et les riverains. Ces interactions peuvent être perçues comme négatives par la population.

Les conditions générales de la reproduction en milieu urbain sont généralement convenues comme plus favorables qu'en milieu naturel et le taux de fidélité et de retour des jeunes vers le milieu urbain est élevé. La croissance d'une telle population peut selon le contexte être alors importante.

Il semble opportun, au regard de ces constats, d'envisager la prise en compte de la présence des goélands de manière globale et d'envisager un outil permettant une réponse aux différentes situations rencontrées ou envisagées. Cet outil peut être apparenté à un plan de gestion. Il fera appel selon les besoins et les constats à un ou plusieurs modes d'actions. Il peut aussi prôner la non-action si l'interaction n'est pas jugée suffisante pour mobiliser une action.

Quels qu'ils soient, les modes d'actions retenus devront être dimensionnés au regard de la perturbation, en adéquation avec le cadre d'exercice légal et justifiés par

une réelle menace de type santé ou de sécurité publique ou de dysfonctionnement grave d'une infrastructure.

Il faut rappeler que la présence de ces espèces dans ce type de situation est inhérente à la présence en bord de mer. Il ne peut être considéré comme suffisant la simple présence pour motiver une action de lutte.

Plusieurs types d'actions peuvent être envisagés et c'est la confrontation avec chaque cas particulier qui permettra d'envisager la meilleure solution. Cette réflexion pourra avoir lieu à l'échelle communale et menée par la municipalité pour permettre une approche homogène de la problématique. Une réponse individuelle et hétérogène au sein d'un même territoire pourrait avoir dans ce cas un effet négatif annulant le bénéfice de chaque initiative.

Les actions envisageables peuvent être listées selon plusieurs axes fonction de la nature même de l'action.

1/ Non-intervention :

La présence de goélands en milieu urbain est avérée mais les interactions n'ont pas de caractères négatifs ou ne justifient pas la mise en œuvre d'actions particulières. Il est cependant nécessaire de mener une évaluation régulière afin d'envisager la dynamique de développement des populations.

Sensibilisation :

Deux types d'actions peuvent être envisagés :

- La sensibilisation de type indirecte permet d'informer les populations humaines sur la présence des goélands. L'objectif est d'aboutir, au travers d'une meilleure connaissance et compréhension des phénomènes, à une meilleure acceptation et une **meilleure cohabitation homme-nature**. Ce principe prend tout son sens dans un contexte urbain et de surcroît littoral où l'on peut envisager naturellement l'installation de telles espèces à la proximité directe de l'homme et de ses infrastructures.
- La sensibilisation de type directe permet au travers d'un certain nombre de recommandations de faire évoluer les pratiques susceptibles d'être attractives et sources de fixation pour des populations d'espèces sauvages. On peut citer : pas de nourrissages intentionnels ou détournés (évacuation des déchets ménagers, fonctionnement d'un port de pêche...).



Action préventive :

Il est envisageable de mettre en place plusieurs types d'actions afin de limiter la présence ou l'installation d'individus pour la reproduction. Le choix est à faire selon le contexte rencontré :

Attractivité des oiseaux et disponibilité alimentaire : il peut être intéressant d'effectuer un mini-audit des infrastructures et de la conduite de certaines activités pour envisager au mieux s'il est possible de les aménager afin de limiter le caractère attractif pour les oiseaux. Les principales cibles seront identifiées au regard des points de fixation mais aussi des activités connues pour attirer les oiseaux. Les principaux points de vigilance peuvent être :

- Ordures ménagères, système de collecte (containers), dépôt sur la voie publique ;
- Poubelles de la voie publique, accessibilité et propreté générale ;
- Conduite de certaines activités comme le fonctionnement du port de pêche (déchets de poissons), activité agroalimentaire de transformation (déchets organiques) ;
- Identifier et proscrire les actions de nourrissage intentionnel des oiseaux tel que relaté par des tiers lors de l'enquête.

Accessibilité aux sites : la problématique doit être traitée au cas par cas. Le choix de sites pour l'installation des oiseaux nicheurs peut dépendre de plusieurs critères dont l'accessibilité au toit fait partie. Un moyen d'éviter la nidification sur un toit peut être la mise en défend. Selon le contexte, plusieurs méthodes peuvent être utilisées, un pavé scellé entre deux boisseaux de cheminé, un filin ou un réseau de câbles, l'installation de hérissons... Il s'agit ici d'agir sur l'accessibilité aux toits en empêchant par exemple aux oiseaux de se poser ou de trouver la place disponible pour construire un nid. Ces aménagements sont prioritairement du ressort du propriétaire du bâtiment examiné et seule la réflexion au cas par cas prenant en compte la configuration du lieu et la problématique en place permet d'aboutir à une solution adaptée. Ces travaux doivent impérativement être menés en dehors de la période de reproduction pour ne pas nécessiter de dérogation au dérangement ou à destruction d'espèces protégées.

Action de lutte :

Plusieurs techniques sont connues pour répondre aux différents cas présentés. Les différentes techniques n'ont cependant pas toutes démontrées leur efficacité. Ces techniques, reconnues comme moyen de lutte active, entraînent une action sur les oiseaux eux-mêmes. Du fait du statut d'espèce protégée, ces actions doivent être

menées dans un cadre réglementaire stricte et faire l'objet de dérogations obtenues auprès de l'administration. Il est possible de citer plusieurs méthodes :

- Stérilisation des œufs : technique pratiquée dans plusieurs villes côtières. L'objet est de réduire la nuisance liée au bruit en prolongeant la durée d'incubation d'œufs clairs. Elle peut avoir un impact, sur le long terme, de régulation de la taille de population par abandon des postes de reproduction ou en déstabilisant la dynamique de la population.
- Destruction des nids et des individus : aucune dérogation n'est actuellement délivrée sans être très fortement motivée et dans le cas unique de situations particulières (risque pour la santé ou la sécurité humaine).
- Effaroucheur : plusieurs techniques existent comme l'usage d'objets physiques passifs ou dynamiques, l'usage de bandes sonores ou d'ultrasons ou encore la fauconnerie. Ces techniques n'ont jamais prouvées une réelle efficacité. La conduite à tenir est cruciale. A titre d'exemple, un émetteur d'ultra son est utilisé au cours de trois mois en fin d'été sur un site de la ville. Son usage est ici incohérent dans l'utilisation même du système. L'effarouchement, s'il est vraiment nécessaire, devrait prendre place durant la phase de prospection des oiseaux et d'installation des nids et non lorsque la reproduction est déjà avancée.

Il est important de noter que l'usage de la lutte active ne doit arriver qu'en dernier recours et dans le cas de situations motivées. Dans de nombreux cas, les actions liées à la sensibilisation ou la prévention peuvent amener une réponse suffisante si elles sont menées convenablement.

Quelques soit les méthodes et l'opportunité de les mettre en œuvre, elles doivent être réfléchies dans le cadre d'une réflexion globale et à l'échelle du territoire. La réponse au cas par cas, souvent, ne permet pas de régler la problématique mais de la différer ou la déplacer. Cette réflexion devra, par ailleurs, combiner plusieurs types d'actions afin d'apporter la réponse la plus pertinente. Il sera nécessaire de bien réfléchir à la bonne adéquation entre la problématique posée et le champ d'action de la technique utilisée. La mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou de concertation permet aussi d'apporter une information nécessaire à la population et d'améliorer l'acceptation de la situation dénoncée. Quelle que soit la méthodologie envisagée, elle devra être accompagnée par un suivi régulier dimensionné convenablement permettant **de suivre et appréhender la dynamique de la population concernée mais aussi d'évaluer les actions engagées et leurs impacts sur les populations de manière globale.**

Conclusion

Une première expertise a été menée sur la taille de population de goélands nichant en milieu urbain sur le territoire de la ville de Quiberon. Cette étude a été motivée par l'existence de plaintes récurrentes provenant de résidents de la commune. La population identifiée fait état de [25-29] couples principalement distribués dans le sud de l'agglomération. A l'occasion de ces enquêtes, plusieurs mentions de destructions sauvages de nids et d'œufs ont été rapportées. Cette activité strictement illégale devra être dénoncée et régularisée. La taille de la population décrite est plutôt faible et ne semble pas nécessiter la mise en œuvre d'actions de lutte active à large échelle. Quelques cas devront cependant faire l'objet d'une attention particulière.

Il ne faut cependant pas oublier le caractère littoral et l'ambiance maritime intrinsèques à la ville de Quiberon qui implique la présence inhérente des goélands au plus proche de l'homme. Que deviendrait l'image d'un port en Bretagne sans la présence d'un tel élément ?

La réflexion initiée par la municipalité de Quiberon suit une démarche cohérente avec la volonté de proposer une réponse dimensionnée à la problématique identifiée mais aussi à la population de goélands en présence. La réalisation d'un état zéro doit maintenant permettre la mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle de la commune. Celle-ci pourra solliciter l'usage de plusieurs type d'actions afin d'améliorer globalement la situation et envisager la réduction des interactions négatives telles qu'elles ont pu être recensées. Cette démarche devra s'accompagner d'un suivi des populations d'oiseaux afin d'appréhender au mieux les effets sur les populations concernées.

Bibliographie

- Banks, A.N., I.M.D. Maclean, N.H.K Burton, G.E. Austin, N. Carter, D.E. Chamberlain, C. Holt, and M.M. Rehfisch. 2006. The Potential Effects on Birds of the Greater Gabbard Offshore Wind Farm Report for February 2004 to April 2006. British Trust for Ornithology.
- Cadiou, B., Y. Février, P. Yésou, M. Fortin, and M. Le Nuz. 2011. Priorités de collecte des données pour l'Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne : éléments d'orientation pour les suivis en mer. Rapport OROM.
- Camphuysen, K.C.J., A. D. Fox, M Leopold, and I.K. Petersen. 2002. Towards standardised seabirds at sea census techniques in connection with environmental impact assessments for offshore wind farms in the U.K. A comparison of ship and aerial sampling methods for marine birds, and their applicability to offshore wind farm. COWRIE.
- Castège, I., and G. Hémerly. 2009. Oiseaux marins et cétacés du golfe de Gascogne : Répartition, évolution des populations et éléments pour la définition des aires marines protégées. Collection Pathénope. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris.
- Fortin, M. 2010. Oiseaux marins du Mor Braz. Synthèse des connaissances. Bretagne Vivante.



FORMULAIRE DE PLAINTE POUR NUISANCES LIEES AUX GOELANDS

Le goéland est une espèce protégée, seule la limitation des naissances peut être autorisée par le ministère de l'écologie. La ville va faire réaliser une étude d'impact sur les nuisances occasionnées par les goélands afin de présenter un dossier de demande d'autorisation de traitements des œufs.

La limitation de l'accès à la nourriture est une condition pour limiter l'installation des goélands en ville. En application du règlement sanitaire départemental, il est interdit de nourrir tout animal sauvage.

En vous remerciant de votre participation.

Renseignements

Nom - prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse internet :@.....

Nuisances subies :

Adresse :

Maison individuelle

Résidence

Nature de la gêne : (décrire la nuisance, sa fréquence...)

Sonore

Déjections

Nidifications

Période(s) de l'année :

Depuis quand subissez-vous cette gêne ?

Existe-t-il des conteneurs à ordures ménagères à proximité ?

Autres ?

Fait à

Signature

Formulaire à compléter et à renvoyer :

Ville de Quiberon – Services Techniques – 7 rue de Verdun – 56178 QUIBERON Cedex